

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Mardi 7 décembre 2004

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Présents :

F Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, F Mommelé,  
F Meunier, F Frizon.

Absents excusés :

E Herbain, S Derriche, LDesmet, M Sagie.

Date de convocation du conseil municipal : 26 novembre 2004.

Au préalable, monsieur le maire indique disposer du pouvoir de Mme Derriche. Il fait part également au conseil de la décision de Richard Jezierski de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Un courrier recommandé a été reçu en ce sens en mairie.

Monsieur le Maire, demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 1 Décision modificative (tracteur).
- 2 Décision modificative (SIVOS).
- 3 Délibération SPA.
- 4 Délibération contrat petite enfance

### **1) Décision modificative sur le budget**

Le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un transfert des crédits budgétaires (concernant la vente de l'ancien tracteur) d'un compte de fonctionnement vers un compte d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ses membres d'effectuer le réajustement budgétaire suivant :

Cpte 192	:	+6 500€
Cpte 2031-36	:	-6 500€
Cpte 617	:	-7 700€
Cpte 675	:	+7 700€

Le maire précise par ailleurs au conseil qu'un transfert des crédits budgétaires (concernant la subvention sivos) d'un compte de fonctionnement vers un autre compte de fonctionnement doit être effectué. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ses membres de réaliser le réajustement budgétaire suivant :

Cpte 6554	:	+ 6 333€
Cpte 617	:	- 6 333€

### **2) Délibération SPA**

Fabrice Dalongeville fait part au conseil de la demande de la SPA de Compiègne de changer la convention Commune-SPA. Une somme de 0.40€par habitant est demandée.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1. **Adhère** au contrat petite enfance de la ville de CREPY-EN-VALOIS, **par contre ne souhaite pas adhérer aux formules HALTE GARDERIE et CRECHES FAMILIALES**
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat
3. **Demande** à ce que la dépense correspondante au Relais des Assistantes Maternelles soit inscrite au Budget 2005 en section fonctionnement

#### **CONTRAT TEMPS LIBRE :**

Le Conseil Municipal, autorise également, Monsieur le Maire à signer le contrat temps libre intercommunal avec la ville de CREPY-EN-VALOIS et la Caisse d'Allocations Familiales de CREIL.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

#### **4) Point sur les dossiers d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des devis pour les travaux à venir du changement de Mairie.

##### **Entreprise Bourgeois et fils :**

Pour transformer la mairie en logement : 2 024,85 €TTC

Logement au dessus de l'école : 2 303,31€TTC

Bureau de la Secrétaire : 2 697.80€TTC

Bureau du Maire : 3 731.70€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et décide d'habiliter Monsieur le maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

**Présentation des travaux cantine** : Le maire expose le projet préparé par l'architecte Dominique Caraux qu'il a missionné. Trois scénarii ont été préparés. Le premier est le plus ambitieux et le plus coûteux. La salle-cantine serait construite sur la partie nord du terrain de l'école à la place et sur toute la longueur du local du comité des fêtes. La classe de M. Chavanon ne serait pas transférée. Une nouvelle mairie serait construite sur le terrain du centre bourg dernièrement acquis. Le second scénario prévoit la construction de la cantine dans le prolongement du préau de l'école, le transfert de la mairie comme prévu et le transfert de la classe de M.Chavanon dans le préau, voire dans une nouvelle classe construite dans le prolongement des deux actuelles. Enfin, le dernier scénario prévoit la construction de la salle-cantine dans le prolongement de l'actuel bâtiment du comité des fêtes avec maintien de l'existant, le transfert de la mairie comme prévu, de la classe de M.Chavanon à la place de l'actuel préau, la construction d'un préau extérieur (dans le prolongement du garage situé à l'entrée de l'école) suffisant pour abriter les enfants et les adultes. Il sera également étudié le coût de construction d'une nouvelle salle de classe dans le prolongement des deux autres de façon à garder pour des usages éducatifs l'actuel préau. Pour le maire, c'est le dernier scénario qui présente le plus d'intérêt à la fois architectural, organisationnel et sans doute financier. Après en avoir discuté avec le conseil, Fabrice Dalongeville explique qu'il va demander à Dominique Caraux d'aller plus loin dans l'étude du projet. L'objectif étant de faire

en sorte que ces travaux soient achevés d'ici à la fin 2006.

### **Projet immobilier dans le bas de la rue de la Sainte Marie**

Le maire explique avoir reçu en mairie un promoteur immobilier et un constructeur de maison afin de lui présenter un projet de construction de trois maisons sur des terrains situés dans le bas de la rue de la Sainte-Marie. Ces terrains sont situés sur une partie de la propriété de M.Jacquard. Après en avoir discuté, le conseil souhaite obtenir davantage d'informations sur le projet et demande au maire d'obtenir toutes les informations nécessaires pour apprécier dans toute sa dimension ce projet.

### **5) Local pour le tracteur**

Monsieur le Maire renouvelle sa demande à Mr Bellonnet à savoir si une place pourrait être faite dans le local du Comité des Fêtes pour entreposer le tracteur de Bruno FROMENTIN (étant actuellement chez Mr et Mme MOMMELE). Pascal Bellonnet répond qu'il n'y a aucun problème le local a été rangé et une place est libre.

### **6) Point sur le Haut Débit**

Le maire explique que l'expérimentation avec la société Ka Technologies est toujours en cours. Pour le moment, il est encore délicat d'avancer une date d'équipement de la population, y compris pour les dix familles testeurs. Sur le projet proprement dit, une étude "radio" a été réalisée afin de déterminer le nombre et l'emplacement des antennes relais. Au regard du coût de réalisation demandé par le prestataire, une solution est envisagée avec Sonema, l'intégrateur télécom partenaire du projet. Fabrice Dalongeville explique que par ailleurs il a pris contact avec M. Bricau, directeur régional de France Telecom, afin de faire le point sur les projets et le calendrier d'équipement de France Telecom. Un rendez-vous est fixé dans les prochains jours. Enfin, le maire souligne qu'il a demandé à la société Ka Technologies de préparer une présentation de la technologie "données-voix-image" à la population. Fabrice Dalongeville aimerait organiser cette manifestation au début de l'année prochaine.

### **7) Point sur l'assainissement**

Fabrice Dalongeville explique qu'il a participé avec Francis Frizon à une réunion importante concernant l'assainissement. Une réunion qui a permis d'apprendre que la communauté de communes envisageait de mettre en place un Spanc, un service intercommunal permettant de gérer la police de l'eau en matière d'assainissement. Ce transfert de compétence permettrait d'apporter un soutien à la fois technique et juridique aux communes concernées pour le moment par un assainissement non collectif, soit entre 16 000 et 18 000 personnes dans le Valois. Une prochaine réunion organisée par la commission assainissement se déroulera mercredi prochain. Elle fixera les modalités d'application de cette initiative très positive.

## **8) Questions Diverses**

Pascal BELLONNET informe le Conseil que des habitants du village ont branché leurs guirlandes de Noël sur l'éclairage de la commune. Après s'être renseigné, Fabrice Dalongeville l'informe que c'est Mr JEZIERSKI qui a donné cette autorisation. Après discussion, le maire décide que cette autorisation sera exceptionnellement encore accordée cette année mais qu'à partir de l'année prochaine elle sera levée de façon à veiller à une même équité entre tous les habitants.

Francis MEUNIER demande des nouvelles des questions qu'il a posées lors du dernier Conseil. Le Maire l'informe que les demandes sont en cours.

Francis FRIZON : Francis FRIZON rappelle que la circulation sur le chemin rural du cimetière à la route nationale est strictement réservée aux véhicules agricoles. L'absence d'équipement rend le débouché de ce chemin sur la route nationale extrêmement dangereux aussi cette voie fera l'objet d'un arrêté d'interdiction de circulation à tout véhicule non autorisé.

Une première série de travaux sur l'église concernant la mise en place serrures et le nettoyage du clocher sera effectuée en tout début d'année. L'Association pour la sauvegarde de l'église d'Auger faisant un don à la Commune d'un montant équivalant au tiers du coût de ces interventions.

Véronique JOLY se plaint des chiens en liberté à Saint-Mard. Mr le Maire demande aux habitants de bien vouloir être vigilant à ce sujet.

Fabrice Dalongeville indique que des travaux seront progressivement réalisés à l'église. Première initiative : la sécurisation des accès. Environ 210 euros seront consacrés au changement de serrures. Au début de l'année prochaine, le nettoyage du clocher (environ 1 400 euros) ainsi que l'installation de grillage anti-pigeons (environ 1 200 euros) sont d'ores et déjà prévus. À ce propos, l'association de sauvegarde de l'église sera partie prenante des travaux, y compris sur le plan financier puisqu'elle y participera à hauteur de 30%.

Le maire indique par ailleurs avoir rencontré M. Lemoine, président du syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent, au sujet des travaux à réaliser dans la rue des Cornouillers et dans le chemin du Noyer liés à la distribution de l'eau. Une seconde réunion est prévue mi-décembre avec la Saur, le syndicat des eaux et la DDA afin d'envisager ce projet dans un cadre plus global qui permettrait de "boucler" l'ensemble du quartier.

**Le Maire**

**Le Secrétaire**

**Les Membres du Conseil Municipal**